



PRE REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

13 ème RALLYE VHC DE LA MATHEYSINE 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DAUPHINOISE
Nom du Rallye :	13 ème RALLYE VHC DE LA MATHEYSINE
Date :	15 et 16 mai 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes VHC coef 1, championnat de la ligue Rhône Alpes et le challenge VHC de l'ASA Dauphinoise
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	Le 05 février 2026 n°R16
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Le 05 février 2026 n°109
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Mme POINT Dominique
Téléphone :	06 37 13 34 08
Mail :	contact@asadauphinoise.com
Comité d'Organisation	
Président :	M. CAPPELLETTI Olivier
Membres :	Mme POINT Dominique
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Dauphinoise - MDS – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Téléphone :	06 66 54 18 86
Mail:	contact@asadauphinoise.com
Permanence du Rallye :	ASA Dauphinoise - MDS – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Lieu, date, horaire :	Prendre contact par mail ou téléphone

Organisateur technique

Nom :	Ecurie Obiou
Adresse :	24 place Pérouzat 38350 La Mure
Téléphone :	06 77 66 31 87

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Mercredi 01 ^{er} avril 2026
Ouverture des engagements	Mercredi 08 avril 2026
Clôture des engagements	Mardi 05 mai 2026 (cacher de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Vendredi 08 mai 2026 - A télécharger sur le site rallyedelamatheysine.fr ou www.asadauphinoise.com
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 08 mai 2026 - A télécharger sur le site www.rallyedelamatheysine.fr ou www.asadauphinoise.com
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 10 mai 2026 de 8h00 à 18h00 et Vendredi 15 mai 2026 de 8h00 à 17h00. Les autocollants de reconnaissance devront obligatoirement être retirés au Br le « GRAND CAFE » Rue du Breuil 38 350 La Mure les jours de reconnaissance
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 15 mai 2026 de 15h00 à 20h00 à la mairie de la Mure – Horaire à consulter sur le site www.asadauphinoise.com à partir du 11 mai 2026
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 15 mai 2026 de 15h15 à 20h15 à la mairie de la Mure
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 15 mai 2026 à partir de 15h15, place du marché à Pierre Châtel
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 15 mai 2026 à 19h00 Salle des fêtes de Pierre Châtel
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 15 mai 2026 à 21h00 à la Salle des fêtes de Pierre Châtel
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 15 mai 2026 à 21h00 à la Salle des fêtes de Pierre Châtel
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Remis lors des vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 16 mai 2026 à 7h59, place du marché à Pierre Châtel

Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 16 mai 2026, 30 min après l'arrivé du dernier concurrent, place du marché à Pierre Châtel
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 16 mai 2026 à 19h21, place du marché à Pierre Châtel
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 16 mai 2026 à l'arrivée, Garage Servizet la Motte d'Aveillans
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 16 mai 2026 1heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 16 mai 2026 au pied du podium à l'arrivé du rallye, place du marché à Pierre Châtel

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : M. LEROY Jean-Christophe licence n° 5492 / M. GIBILLY Christian licence n°3302 / Mme FAGOT Isabelle licence n°172694
Directeur de Course : M. GAGNAIRE Patrick licence n°3062
Directeur de Course Adjoint : M. VERNET Daniel licence n°147321 / M. BELLET Franck licence n°43174 /
En attente
Médecin Chef : En attente.....
Commissaire Technique responsable VHC et nouveau départ : M. BORDERON Loys licence n° 183288.....
Commissaires Techniques : M. CASSET Bernard licence n°56047
Commissaires Techniques : M. DEVIGNE Serge licence n°214854
Commissaires Techniques : M. BACHASSE Benjamin licence n°207620
Chargés des relations avec les concurrents : M. DEMARD Roland licence n°14035 / M. VAUTRAT Hervé licence n°3259
Chargés des relations avec la presse : En attente

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 13^{ème} rallye VHC de la Matheysine doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne www.ffsa-inscriptions.org puis adresser sa demande d'engagement dûment complétée, accompagner des copies des permis et licences, ainsi que du règlement des droits d'inscriptions par courrier à :

ASA Dauphinoise - MDS – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex (cachet de la poste faisant foi), avant le mardi 05 mai 2026

Attention : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans les documents et/ou sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte. LE REGLEMENT peut se faire par CHEQUE au nom de l'ASA DAUPHINOISE ou par VIREMENT BANCAIRE IBAN ASAD :

FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 14 mai 2026

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance Avenue des plantations, parking des Bastions, Hall des sport Fabrice Marchiol et terrain « stabilisé » & parking du complexe sportif Jean Morel à la Mure. Le parc à remorques se fera uniquement dans la cour de l'École des Bastions (lieu fermé et clos). ATTENTION, aucune installation possible avant 17h. L'organisation, la Mairie et la Police municipale, se réserve le droit d'enlever tout véhicules contrevenants.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Matheysine VHC représente un parcours de 188 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1** : Corniches du Drac : 7,1 Kms
- ES 2** : La Matheysine: 3,8 Kms
- ES 3 & 5**: Le Beaumont : 8,9 Kms
- ES 4 & 6** : Les balcons de la Bonne : 5,7 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum.

Les 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Le rallye VHC partira 10 min après le rallye VHRS*

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

**Tous les équipages ayant terminé l'épreuve seront récompensés.
PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en prix.**

La remise des prix se déroulera au pied du podium, à l'arrivée des équipages.

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Ecurie Obiou a pu organiser cette année les :

42ème Rallye de La Matheysine

13ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Compétition

5ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Régularité Sportive

5ème Rallye de La Matheysine de VMRS

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances et du parcours routier, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et LES LIMITATIONS DE VITESSE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants et par des véhicules agricoles.